

EXTENSION DE RÉSEAU DE COLLECTE 2019

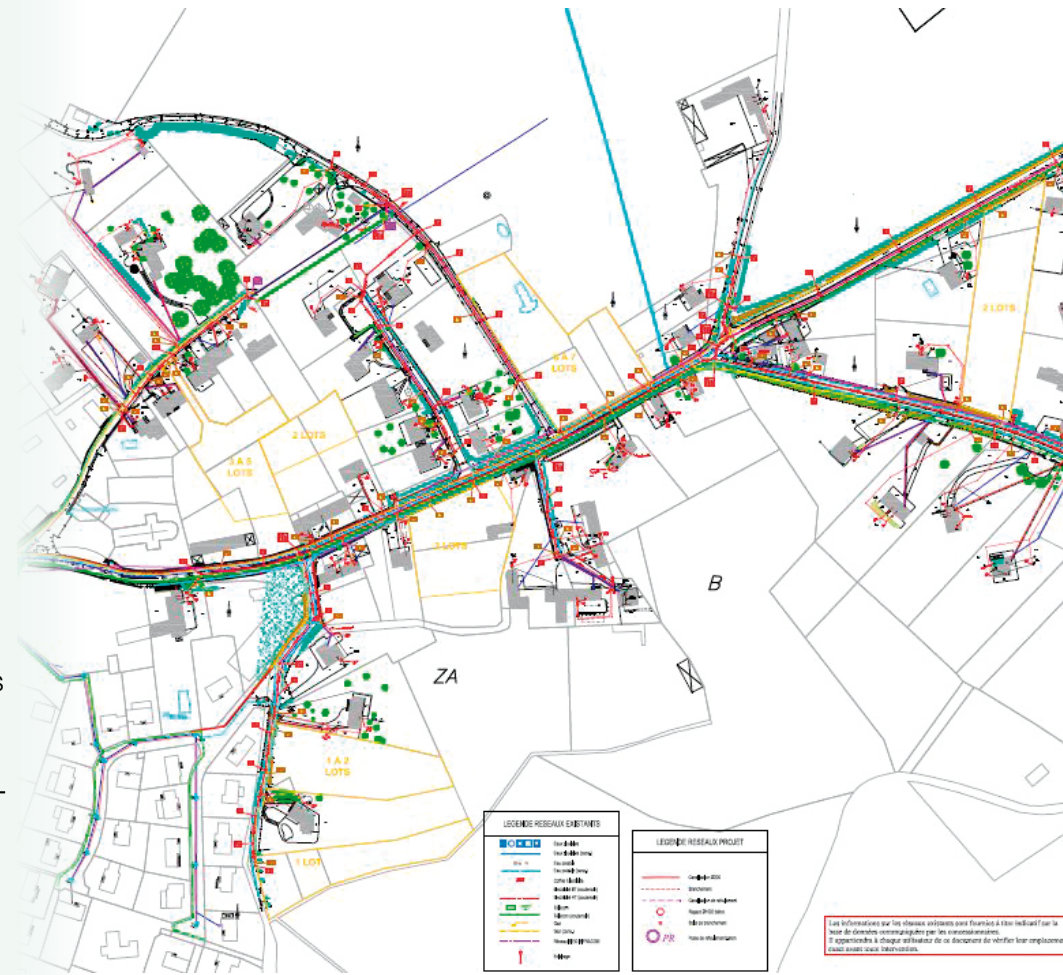
Le SIARNC a réalisé une étude de faisabilité pour l'extension des collecteurs d'eaux usées sur plusieurs secteurs de son territoire :

Bazoches (centre bourg et la Pinsonnière), Montfort l'Amaury (route Robert et domaine de la Forêt) et Méré (rue Guyot-Sionnest et impasse du Mont-Roti).

Une enquête domiciliaire a permis d'affiner l'estimation du coût des travaux pour la collectivité mais aussi pour les propriétaires desservis.

Ampleur des travaux

144 branchements à l'assainissement créés, **4 postes de refoulement** et **5,5 km de réseau d'assainissement** des eaux usées.



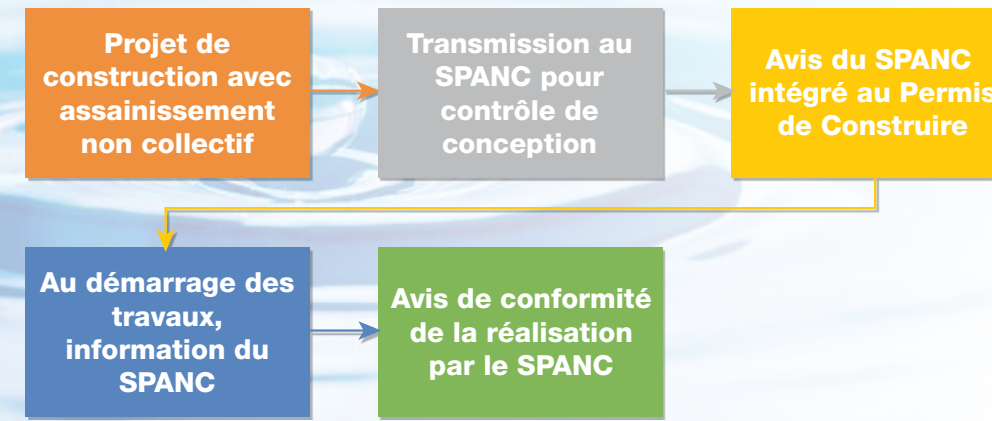
ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF ET URBANISME

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) rencontre parfois des situations d'insatisfaction du fait de la méconnaissance de la procédure réglementaire de validation des systèmes d'assainissement non collectif.

Rappel des étapes à suivre

1. S'assurer de l'absence / de la présence d'une desserte par le réseau public d'assainissement collectif : consulter le SIARNC en précisant la parcelle cadastrale concernée.
2. Le contrôle de conception : il a lieu dans le cadre de l'instruction du permis de construire. Attention : une étude de sol est exigée pour justifier du choix et du dimensionnement de la filière de traitement.
3. Le contrôle de réalisation : il a lieu en cours et à la réception des travaux. Il permet d'établir l'avis de conformité de l'installation, document qui sera systématiquement exigé en cas de revente de l'immeuble.

L'accompagnement par le SPANC permet d'assurer une filière de traitement adaptée au patrimoine bâti et aux conditions locales de traitement des eaux usées.



Frelon asiatique : que faire ?

Originaire du Sud-Est asiatique, le frelon asiatique est présent depuis 2004 sur le territoire national, et ne cesse de gagner du terrain car l'espèce a une capacité de reproduction très rapide. De plus, il compte peu de prédateurs en Europe.

Le frelon asiatique n'est pas plus dangereux que les autres hyménoptères (guêpes, frelons communs, bourdons). Son agressivité est très faible, excepté s'il se sent menacé. Le venin du frelon asiatique n'a rien de particulièrement toxique et seuls des cas très rares nécessitent de consulter un médecin (personnes immunodéficientes, allergiques).

Le frelon asiatique est néfaste pour l'écosystème et cause des dégâts importants dans les vergers en dévorant les fruits et en s'attaquant aux abeilles. La destruction des nids peut se faire jusque mi-novembre mais le plus intéressant est de les détruire en mars et avril. Pour cela, il existe des perches télescopiques permettant d'injecter un insecticide spécialisé dans les essaims. Cette intervention doit se pratiquer à la tombée de la nuit ou au lever du jour, quand l'insecte n'est pas actif et le plus tôt possible dans la saison. Elle nécessite la plus grande prudence et doit, autant que possible, être réalisée par un professionnel pour éviter tout accident (se renseigner auprès de sa mairie).



Septembre 2019

Lettre du SIARNC

Hommage à Michel NOËL

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Michel NOËL le 4 mars 2019 à l'âge de 72 ans. Directeur du Syndicat de 1979 à 2008, puis Vice-Président de 2008 à 2019. Il était apprécié de ses agents, respecté par ses collaborateurs et estimé par ses pairs.

Durant toute sa carrière, il a mis ses compétences au service de l'intérêt général pour le bien des habitants des communes du SIARNC. L'assainissement était sa passion. Son engagement sans faille auprès de nos concitoyens a permis l'essor du syndicat et l'évolution du territoire en œuvrant pour l'intégration de l'ensemble des stations d'épuration.

- Extension de la capacité de la station de Villiers-Saint-Frédéric en 1975 et 1994
- Intégration des stations des Mesnuls, de Galluis et de Villiers-le-Mahieux en 2001
- Intégration de la station de Montfort-l'Amaury en 2005

- Intégration de la station de Méré en 2006
- Intégration de la station de Saint-Germain de la Grange en 2011
- Construction de la station de Vicq en 2019

Parallèlement, il a été à l'initiative de la reprise de l'ensemble des réseaux de collecte communaux dès 1998 afin que le syndicat puisse gérer l'ensemble du système de collecte épuratoire des eaux usées depuis le regard de branchement des particuliers jusqu'au traitement sans oublier son implication pour la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en 2001.

Michel NOËL sera regretté par tous, nous n'oublierons pas son humour jovial.



Le mot du Président

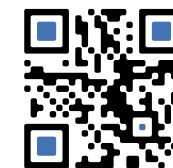
Au cours de ce mandat 2014 - 2020, il a été publié 4 lettres du SIARNC destinées à l'ensemble des riverains des 16 communes que forme le syndicat.

Cette lettre a pour ambition de vous faire connaître le fonctionnement du Syndicat d'assainissement en général et particulièrement, son système de collecte avec ses ouvrages d'épuration (9 stations d'épuration, 200 km de réseaux, 40 postes de refoulement), ses projets de travaux et de réhabilitation, mais aussi ses contraintes réglementaires de plus en plus drastiques.

J'espère que la lecture de toutes ces informations ont permis à l'ensemble des habitants du territoire de mieux comprendre notre rôle.

J'espère que la prochaine équipe syndicale continuera de vous informer par le biais de cette lettre.

+ d'infos sur www.siarnc.fr



SIARNC : Création 1960
Nombre de communes : 16
Population : 29 000 habitants

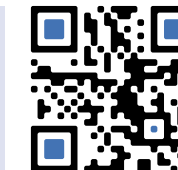
Réseau : 200 km
Postes de pompes : 40
Station d'Épuration : 9

Rivière ou rû récepteur :
Heudelimay, Lieutel, Gaudigny,
Guyonne, Maldroit, Mauldre

Claude MANCEAU
Président du SIARNC

Nous contacter :
3 route de Septeuil
78 640 Villiers St Frédéric
☎ 01 34 89 47 44 ☎ 01 34 89 35 46
✉ contact@siarnc.fr

Directeur Publication : C. MANCEAU
Responsable Publication : A. GONTHIER
Commission de communication :
D. PLANCHON, S. DURAND et M. RECOUSSINES



ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



Le SIARNC a réalisé la synthèse des prévisions des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des 9 communes dont les effluents sont traités par la station de Villiers-Saint-Frédéric.

En effet, le dimensionnement d'une station d'épuration doit répondre aux besoins identifiés à une échéance de 30 ans, soit 2045-2050. Cette approche met en évidence un besoin de capacité de traitement d'environ 42 000 équivalents habitants à l'horizon 2045. Néanmoins, l'espace est limité sur le site actuel, bordé par la rivière, la voie ferrée, le lycée et la déchetterie. Comment traiter deux fois plus de pollution, avec une

efficacité accrue, en restant dans l'actuel périmètre de la station d'épuration ?

Une proposition simple et audacieuse s'est faite jour : prélever de la matière organique fermentescible sur les eaux usées pour les mettre dans un méthaniseur, et conserver le processus de traitement des eaux actuel pour traiter la charge de pollution restant après cette première étape, obtenue par une séparation physique.

MAÎTRISER L'IMPACT ÉCONOMIQUE & LE PRIX DE L'EAU

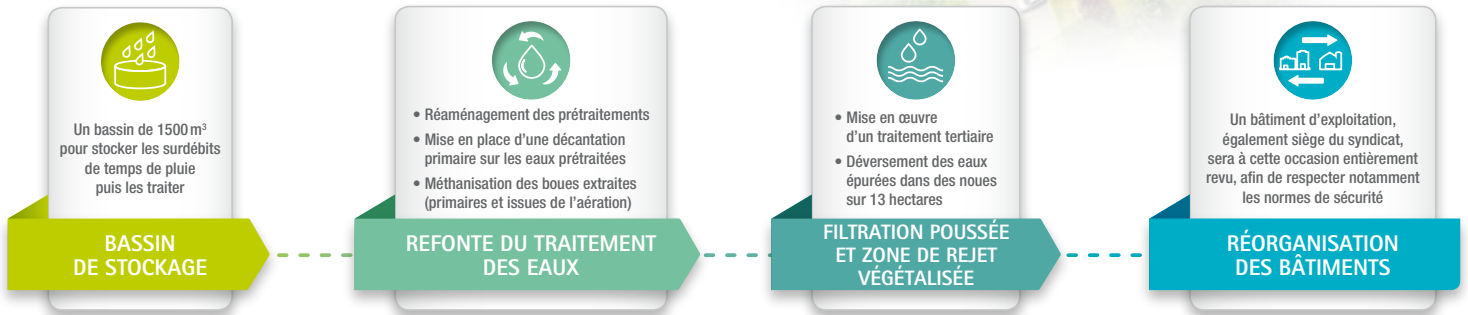
Après appel d'offres, le volume d'investissement est de l'ordre de 19 M€, ce qui représente une somme importante pour un service d'assainissement dont le rythme d'investissement annuel habituel est de 1 à 2 M€.

La question du financement est d'autant plus critique que la restructuration de la station d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric ne doit pas éclipser l'intervention sur les réseaux de collecte des eaux usées, et que par ailleurs les subventions accessibles se réduisent.

Le SIARNC a fait des prospectives financières dont il ressort que :

- La dette du SIARNC va augmenter, mais elle sera financée par les recettes générées par la vente de bio-méthane.
- L'insertion d'une étape de méthanisation dans la filière de traitement des eaux permet d'augmenter la capacité de la station d'épuration avec un temps de retour sur investissement de l'ordre de 20 ans pour l'ensemble du site.
- Les taux d'intérêts actuels, faibles, et l'accès à des prêts à long terme proposés par la Caisse des Dépôts et Consignations, permettent de lisser le coût des emprunts et de financer le projet dans le cadre d'un fuseau d'augmentation de la redevance d'assainissement collectif de +2 à +3% par an.

DESCRIPTION DU PROJET DE RESTRUCTURATION



PRODUIRE DU BIO-MÉTHANE À PARTIR DES EAUX USÉES

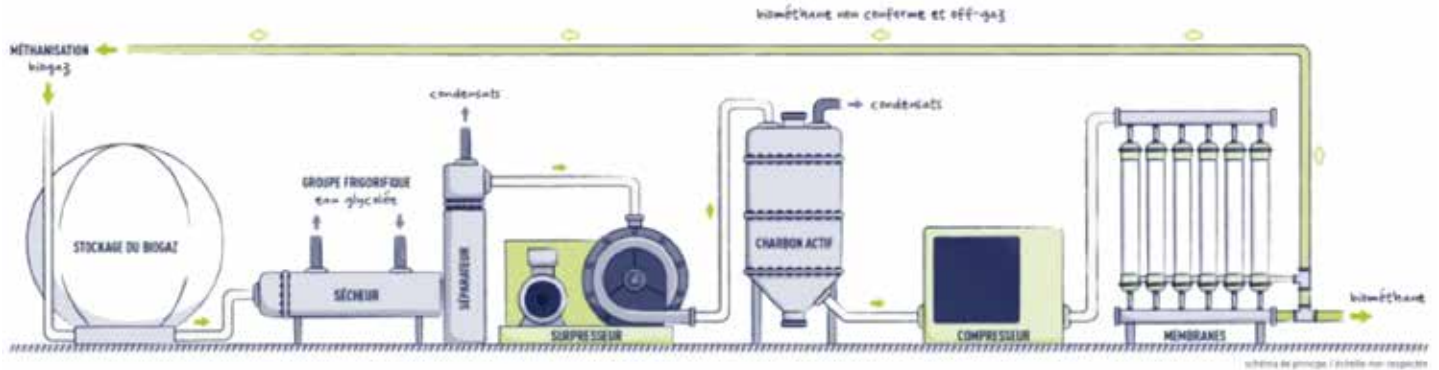
A partir des eaux usées, il est possible de produire du bio-méthane à réinjecter dans le réseau local de distribution de gaz de ville.

Pour cela, les matières organiques fermentescibles sont extraites d'une part sur les effluents en entrée de station d'épuration (boues «primaires»), et d'autre part à l'issue du processus de traitement des eaux (boues «biologiques»). Les boues, éventuellement mélangées des co-intrans dont la composition est contrôlée (boues d'autres stations, graisses d'épuration, etc.) sont introduites dans le méthaniseur. S'y produit un processus de digestion

de la matière organique, en absence d'oxygène, aboutissant à la production d'un biogaz, qui après purification et odorisation, atteint une qualité équivalente au gaz naturel. Il peut ainsi être injecté dans le réseau de gaz de ville présent à proximité. La station pourrait ainsi produire



jusqu'à 50% de la quantité de gaz distribuée sur la boucle de distribution concernée (environ 26 000 habitants).



AU SERVICE DE LA RIVIÈRE ET DES HABITANTS

La Mauldre est une rivière à haut potentiel écologique, mais à faible débit au regard des rejets d'eaux épurées émanant des bassins de population desservis, notamment l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le coefficient de dilution des eaux épurées issues de la station d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric est donc relativement faible, ce qui impose à cette station des normes de rejet parmi les plus sévères de France, pour tenir l'objectif d'une rivière de bonne qualité.

Dans ce contexte, le SIARNC a décidé non seulement d'optimiser la chaîne de traitement des eaux usées, mais aussi de réduire l'impact du flux résiduel de pollution présent dans l'eau épurée, en restituant les eaux à la rivière via une zone humide spécialement conçue, dite « Zone de Rejet Végétalisée (ZRV) ». L'implantation d'une Zone de Rejet Végétalisée permet une diminution des concentrations en matières favori-

sant l'eutrophisation, un abatement supplémentaire en bactériologie et une régulation de température. Le cheminement des eaux en chenaux méandreaux permet l'absorption de certains micropolluants, en favorisant le contact avec la terre et les végétaux : métaux tels que le zinc issu des toitures, molécules issues de l'agrochimie ou de l'industrie pharmaceutique, produits cosmétiques...



Par définition une station d'épuration est un système biologique dont l'essentiel du «travail» est réalisé par des bactéries. La ZRV propose, avant rejet à la rivière, un milieu tampon où se fait ce processus d'intégration des bactéries issues du traitement à la flore bactérienne

naturellement présente. La ZRV offre aussi un effet tampon hydraulique, qui permet de lisser les volumes d'eau traitée par la station d'épuration, avant rejet en rivière. C'est un gain évident pour la Mauldre mais aussi pour le paysage, les habitants et la population. La zone humide végétalisée offre un milieu propice à l'accueil d'une faune et d'une flore spécifiques, ce qui permet non seulement de préserver, mais plus encore d'enrichir la biodiversité du site, en communication avec la zone de confluence de tous les affluents amont de la Mauldre à Neauphle-le-Vieux.

Autant que possible, le SIARNC souhaite que les habitants puissent s'approprier cet espace comme un lieu de promenade et de découverte du milieu naturel. Une ouverture au public pourrait s'envisager.

La ZRV combine traitement supplémentaire des eaux épurées, création d'habitats naturels, et aménagement paysager, contrairement au rejet direct des eaux épurées à la rivière.

LE 11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)



Le 11^{ème} programme, intitulé programme « Eau & climat », détermine pour une durée de 6 ans le montant des aides et des redevances. Ainsi c'est 3,84 milliards d'euros qui sont prévus sur 6 ans pour répondre aux nouveaux enjeux de gouvernance et d'organisation de l'action publique : reconquérir la qualité de l'eau et s'adapter au changement climatique.

Les priorités du programme sont

- l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la reconquête de la biodiversité ;
- la mobilisation des acteurs et la solidarité entre les territoires ;
- la protection de la santé publique.

De moins en moins d'investissements

La loi des Finances 2019 a plafonné les recettes des AESN (plafond mordant : écrêtement des recettes par rapport au niveau de 2016 au profit du budget de l'Etat) et le tout en mettant à contribution leurs budgets pour le financement de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage (ONCFN) et des Jeux Olympiques et les Parcs nationaux en plus des 7.5% pris par Bercy pour le budget général de la Nation nous éloignant un peu plus du principe que « l'eau paye l'eau »... ¼ de votre participation à l'effort d'obtenir une eau de qualité part vers d'autres actions qui n'ont rien à voir avec le domaine de l'eau.